



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 novembre 2024 A 20 HEURES 30

Communication n° 2024 11 18- 02- COMMUNICATION - Présentation du
rapport d'activités du Syndicat intercommunal pour les personnes
âgées- Année 2023

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 07/11/2024
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 12/11/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/11/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Olivier DEROZARD Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées (SIPAG) est présenté en séance.

Les missions du SIPAG sont :

- De repérer et d'identifier les personnes âgées à risques,
- Evaluer la situation de manière globale en analysant l'ensemble des besoins afin d'adapter l'accompagnement
- De proposer un accompagnement social et/ou psychologique aux personnes âgées repérées
- D'assurer une veille afin d'anticiper l'évolution des situations
- D'informer et sensibiliser les partenaires aux situations de risques au domicile

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

25.11.24

et de la publication en mairie le

25.11.24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Communication n° 2024 11 18-02 Présentation du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées- Année 2023

Date de décision: 18/11/2024

Date de réception de l'accusé 25/11/2024

de réception :

Numéro de l'acte : com2024111802

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20241118-com2024111802-AU

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 8 .2 .2

Domaines de competences par themes

Aide sociale

Personnes âgées

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2024 11 18- Com 02- SIPAG- Année 2023.pdf (99_AU-069-200047785-20241118-COM2024111802-AU-1-1_1.pdf)